# AVIS D'APPEL A PROJETS : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CINE-CAFE DU CINÉ 104 À PANTIN

## 1) Objet de l'appel à candidature

Le présent appel à projets concerne la gestion et l'exploitation du « café-ciné » du Ciné 104 situé **104 avenue Jean Lolive à Pantin.** 

La Communauté d'agglomération Est Ensemble, sise 100 avenue Gaston Roussel – 93232 Romainville Cedex, représentée par son Président M. Gérard COSME, souhaite en effet mettre à disposition des locaux à usage de restauration-bar, au sein du Ciné 104.

### 2) Caractéristiques juridiques

L'exploitation du café-ciné se fera conformément au régime de l'occupation du domaine public. La législation commerciale ne sera pas applicable.

La convention sera conclue à compter de ... pour une durée de deux ans. Elle pourra être renouvelée, par période annuelle successive, par décision expresse de la Communauté d'agglomération, après demande écrite de l'exploitant adressée au plus tard trois (3) mois avant son échéance.

En contrepartie l'occupant versera à la Ville une redevance d'occupation.

## 3) Caractéristiques techniques principales

Le Ciné 104 est un équipement culturel de la communauté d'agglomération Est Ensemble, composé de trois salles de cinéma. Il a pour vocation, dans le souci et le respect de la diversité des publics, la diffusion d'un cinéma de qualité, privilégiant rencontres, échanges et découvertes. Sa programmation, pour une part liée à l'actualité, est le reflet du cinéma sous toutes ses formes : fiction, documentaire, court métrage, cinématographies peu diffusées, cinéma en direction des jeunes publics, patrimoine et répertoire

Le Ciné 104 est classé Art et Essai (labels Recherche et Découverte, Patrimoine et Jeune Public).. Le Ciné 104 développe des projets avec d'autres structures culturelles de la ville de Pantin, de l'agglomération Est Ensemble, du département ou de la région. Il est le partenaire privilégié du festival Côté court.

Au sein de ce cinéma a été prévu un espace pouvant accueillir une activité de bar/petite restauration, permettant de répondre à la fois à une demande des usagers du cinéma mais aussi à une clientèle plus large du quartier.

Il est composé de (voir plan ci-joint):

Un office de réchauffage de 14,37 m² équipé d'un évier, d'une hotte et d'un ballon d'eau chaude

Un local poubelle de 1,66 m<sup>2</sup>

Une réserve de 12,61m<sup>2</sup>

Une salle de 116,46 m<sup>2</sup>

Un espace extérieur pouvant servir de terrasse

Un bar

Des tables et des chaises

Un sanitaire accessible aux handicapés

Deux accès, indépendants du cinéma

### 4) Publicité

Le présent avis d'appel à projet est publié sur les sites Internet suivants :

Site de l'agglomération Est ensemble Site du ciné 104 Site de la ville de Pantin

## 5) Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement de l'appel à projets : 11 décembre 2014

- Visites des lieux : sur rendez-vous

- Réception des projets : 30 janvier 2015

- Choix du candidat : 2 mars 2015

- Ouverture du restaurant au public : 2ème trimestre 2015

#### 6) Visites du site

Une visite sur site est obligatoire. Elle devra être effectuée avant l'établissement des propositions.

Les personnes à contacter sont les suivantes :

Jacky Evrard (directeur du Ciné 104): 01 48 46 95 48

## 7) Contenu du dossier de candidature

Les opérateurs intéressés devront présenter un dossier composé des pièces suivantes :

- Lettre de candidature, indiquant nom et pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, les coordonnées du candidat, le nom du mandataire éventuel,
- Extrait Kbis ou statuts de la société ou enregistrement auprès de la chambre des Métiers,

- Descriptif du projet (concept, gamme de produits proposés et tarifs, services proposés horaires d'ouverture ...),
- renseignements permettant d'évaluer les capacités financières du candidat (Chiffres d'affaires, bilans actifs,...)
- Compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans,
- Montant des investissements prévus et durée d'amortissement,
- Une présentation détaillée des moyens humains mobilisés,
- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat et ses salariés n'ont pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire,
- Une attestation d'assurance pour les risques professionnels.

La Communauté d'agglomération pourra demander des compléments d'information et des précisions.

#### 8) Sélection

Les propositions seront examinées au vu des critères suivants :

- Expérience professionnelle dans le domaine de la restauration et motivation,
- Offre proposée : concept, gamme de produits, politique tarifaire, horaires d'ouverture, cohérence du projet par rapport au lieu,
- Volet financier : viabilité économique du projet, montant des investissements prévus et durée d'amortissement, montant de la redevance.

Après analyse au vu des critères énumérés ci-dessus, la Communauté d'agglomération sélectionnera le projet le plus adapté. Un entretien pourra être réalisé en cas de besoin avec deux candidats au maximum (les deux premiers candidats selon les critères de sélection).

## 9) Remise des plis

Les candidats adresseront leur proposition par voie postale (par lettre recommandée avec avis de réception) ou la déposeront en main propre à l'accueil de l'Hôtel d'agglomération (contre récépissé), à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération Est Ensemble Direction du Développement Economique

100 rue Gaston Roussel - 93232 Romainville Cedex

Horaires de l'accueil : 9h-12h30 – 14h- 17h30.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention : « Candidature pour occupation temporaire du domaine public – Café-ciné du Ciné 104 »

# Date limite de remise des propositions : le 30 janvier 2015 à 16H.

# 10) Renseignements techniques et administratifs

Renseignements administratifs auprès de : Nathalie Verdeille Directrice du développement économique 01 79 64 52 45

 $Mail: \underline{nathalie.verdeille@est-ensemble.fr}$ 

Renseignements techniques auprès de : Jacky Evrard Directeur du Ciné 104 01 48 46 95 48

Mail: jacky.evrard@est-ensemble.fr